

REGLEMENT FOOT " U12 - U13 "

E = DIVISION ELITE ...

D = DIVISIONS DISTRICT (DIVISION SUPERIEURE - D1 - D2 - D3 - D4)

1- NOMBRE DE JOUEURS

Equipe U.13 : Une équipe se compose de 8 joueurs

Une équipe peut présenter 8 joueurs plus 4 remplaçants maximum

Une équipe peut inscrire 3 U12 maximum sur la feuille de match.

Une équipe présentant moins de 10 joueurs sur la feuille de match est déclarée forfait

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait

Pas de mixité en catégorie U13 :

- Participation des U12F-U13F-U14F en Championnat Départemental U14F

- Participation des U12F en Critérium U11

2- SURCLASSEMENT

Conformément aux Articles 73 et 168 des Règlements généraux de la F.F.F. :

Aucun sur classement ne sera toléré en Division Elite

une équipe « U 13 » ne peut compter plus de 3 joueurs « U 11 ».

3- VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES JOUEURS

E & D - Avant chaque rencontre, le listing des licences seront mis à disposition du responsable de l'équipe adverse qui aura la possibilité s'il le juge opportun, de procéder à un appel des joueurs pour vérifier leur identité.

4- PENALITES

E & D - Il sera fait application des règlements officiels de la FFF et de la L.A.F.

Deux situations peuvent amener la cellule départementale des U12-U13 à proposer, dans le cas du non-respect du règlement précité, match perdu par pénalité :

- Si des réserves ont été notifiées par écrit sur la feuille de match, par le responsable de l'équipe adverse et avant la rencontre

- Si après la rencontre, lors du contrôle des feuilles de matchs, le membre de la Cellule Départementale des U12-U13, décèle une infraction au règlement dans la composition des équipes (évocation possible).

Cette proposition de sanction sera transmise à la Commission de Gestion des Compétitions pour décision.

Le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 Euros.

Le club sanctionné se verra attribuer 0 pt dans le classement, le club opposant 4pts.

E - Cette infraction interdit toute montée en U14 Ligue la saison prochaine.

5- FORFAIT PARTIEL OU GENERAL

Une équipe déclarant forfait partiel ou général en cours de saison lors du championnat ne peut prétendre accéder au niveau U14 Ligue la saison prochaine.

E & D - Pour un forfait partiel, l'équipe sera pénalisée d'une amende de 10 Euros
L'équipe forfait général sera pénalisée d'une amende de 20 Euros.

6- REGLES DE CLASSEMENT ET JONGLERIE

Le classement se fera par addition de points décomptés comme suit :

Match gagné = 3 Points

Match nul = 1 Point

Match perdu = 0 Point

- - **L'épreuve de défi-jonglage (50 pieds droit – 50 pieds gauche – 50 têtes/50 alternés : sans surface de rattrapage sur 1'30 pour chaque épreuve) avant chaque match est obligatoire, l'équipe qui refuserait de réaliser ce test se verrait retirer un point au classement et ne pourrait en aucun cas accéder en Championnat Régional U14 la saison suivante.**

Le classement se fera par addition de points décomptés comme suit :

Match gagné = 3 Points

Match nul = 1 Points

Match perdu = 0 Point

+ 1 Point à l'équipe vainqueur du défi-jonglage

L'épreuve de défi-jonglage avant chaque match est obligatoire.

Objectifs 1ère phase (évaluation) :

- Niveau 1
50 pied fort – 50 alternés : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.
- Niveau 2 - 3
50 pied fort – 30 alternés : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.

Objectifs 2ème phase :

- Division 1 – 2
50 pied droit – 50 pied gauche : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.
- Division 3 – 4
50 pied fort – 30 pied faible : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.

Objectifs 3ème phase :

- Division Supérieure – Division 1 – 2
50 alternés – 50 têtes : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.
- Division 3 – 4
50 alternés – 30 têtes : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.

En cas d'égalité de points dans une poule de classement, il sera procédé de la façon suivante :

- **1- Entre 2 ou plusieurs équipes à la fin du championnat, celles-ci seront départagées par le nombre de défi-jonglage gagné sur l'ensemble des rencontres du championnat de la deuxième phase.**
- **2- Si l'égalité subsiste, c'est le total des 10 meilleurs jongleurs de l'équipe sur l'ensemble des rencontres du championnat de la deuxième phase qui départagera ces équipes.**

En cas d'égalité de points dans une poule de classement, il sera procédé de la façon suivante :

- 1- Priorité d'une équipe 1 d'un club sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, d'une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur une équipe 2, d'une équipe 2 sur une équipe 3, d'une équipe 3 sur une équipe 4.
- 2- le nombre de défi-jonglage gagné
- 3- le goal average
- 4- le goal average général
- 5- la meilleure attaque

7- INCORPORATION EN ÉQUIPES INFÉRIEURES, DE JOUEURS AYANT PRATIQUÉ EN DIVISION SUPÉRIEURE

E & D - 1 - Lorsque qu'une équipe 1 ou une équipe supérieure d'un club est forfait, ce même jour, les équipes inférieures ne peuvent participer à aucune compétition, elles seront déclarées forfaits et se verront attribuer 0 point.

2- Ne peuvent participer à un match de championnat ou de coupe remis, lorsque la ou les équipes supérieures ne jouent pas :

- **plus de 1 joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle disputée en Division Supérieure.**

- plus de **2 joueurs** ayant participé à la dernière rencontre officielle disputée par la ou les équipes supérieures (DS-D1-D2-D3).

3- Ne peuvent entrer en jeu au cours des deux dernières rencontres de **championnat**

- **plus de 1 joueur ayant participé à plus de 10 matchs en Division Elite sur l'ensemble de la saison**

- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures (DS-D1-D2-D3)

4- Ne peuvent entrer en jeu au cours des deux dernières rencontres de **Coupe ou Challenge** :

- **plus de 1 joueur ayant participé à plus de 8 matchs en Division Elite sur l'ensemble de la saison**

- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures (DS-D1-D2-D3)

5- Pour les phases finales Coupe et Challenge

La ou les équipes inférieures disputant une phase finale ne peuvent comprendre dans leur composition :

- **plus de 1 joueur ayant participé à plus de 10 matchs en Division Elite sur l'ensemble de la saison**

- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures lors de la 2^{ème} phase (lire 3^{ème} phase pour cette saison 2018/2019 suite aux nouvelles appellations).

6- Lorsque plusieurs équipes d'un même club disputent une phase finale Coupe ou Challenge :

.6-a - le même jour, la ou les équipes inférieures ne peuvent comprendre :

- **plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 5 matchs en Division Elite sur l'ensemble de la saison**

- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures lors de la 2^{ème} phase (lire 3^{ème} phase pour cette saison 2018/2019 suite aux nouvelles appellations).

6-b- À des dates différentes **E** & **D**, la ou les équipes inférieures ne peuvent comprendre aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle avec la ou les équipes supérieures.

8 - REPORT DE MATCH DE CHAMPIONNAT - E & D

Les demandes de changement au calendrier doivent se faire via Footclubs. Toute demande devra obtenir l'accord de la Cellule U13.

En cas de force majeure : Si le match ne peut se jouer à la date prévue, le club doit en informer le membre de la Cellule, responsable du groupe qui fixera les modalités du report de la rencontre.

***TOUT LITIGE NON PRÉVU AU RÈGLEMENT SERA EXAMINÉ
PAR LA CELLULE DÉPARTEMENTALE DE FOOTBALL << U 12- U 13 >>***